

Commune de La Jonchère Saint-Maurice

87340

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de PLU de La Jonchère Saint-Maurice du 14 novembre 2016 au 15 décembre 2016 inclus soit pendant 32 jours consécutifs, enquête prescrite par arrêté municipal n° 2016/49.

Monsieur Francis CHATEAU, cadre SNCF en retraite a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du tribunal administratif de Limoges et Monsieur Maurice CHARBONNIER, Cadre supérieur à La Poste, en retraite, a été désigné commissaire enquêteur suppléant. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de La Jonchère Saint-Maurice, pendant la durée de l'enquête, du 14 novembre 2016 au 15 décembre 2016 inclus :

- les lundis, mardi, jeudis, vendredis de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
- les mercredis, samedis de 9 h à 12 h

Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les informations sont jointes au dossier.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie 14 rue de Limoges 87340 La Jonchère Saint-Maurice ou par e-mail à l'adresse suivante : *mairiedelajonchere@wanadoo.fr*.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de La Jonchère Saint-Maurice dès la publication du présent arrêté.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de la Jonchère Saint-Maurice pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le lundi 14 novembre 2016 de 9 h à 12 h 00
- le vendredi 25 novembre 2016 de 14 h 00 à 17 h 30
- le samedi 3 décembre 2016 de 9 h à 12 h 00
- le jeudi 8 décembre 2016 de 14 h à 17 h 30
- le jeudi 15 décembre 2016 de 14 h à 17 h 30

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de La Jonchère Saint-Maurice pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également publié sur le site Internet *www.jonchere-saint-maurice.fr*. Une copie sera transmise à la préfecture.

Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Horry Jean-Marie, Maire de la commune de La Jonchère Saint-Maurice.

Le Maire